



Brèves

### LA FOIRE À TOUT REMET DU BAUME AU CŒUR À CONTEVILLE

Le comité des fêtes a fait de nombreux heureux ce dimanche 13 juin en organisant la première Foire à Tout sur Conteville depuis près de deux ans. Plus de 3500 visiteurs ont ainsi parcouru les allées formées par les exposants, limités à 95 en raison du contexte sanitaire. Chacun a pu chiner à sa guise sous un soleil radieux... de quoi renouer avec les plaisirs simples dans les meilleures conditions !

### Fleurissement communal FLEURISSEZ VOTRE HABITATION !

Cette année, le concours 2021 est ouvert à tous les habitants sans inscription. Un jury communal fera le tour du village au cours de la première quinzaine de juillet. Cette tournée permettra de sélectionner les maisons dont les jardins ou potagers fleuris, visibles de la rue, seront primés à l'automne. Les meilleurs jardiniers seront récompensés avec des bons d'achat.



Au niveau de la commune, les employés et deux conseillers municipaux ont planté en deux jours les quelque 1374 plants qui constituent les massifs, bacs et jardinières de la commune.

Retrouvez l'ADAC en ligne sur son nouveau site web. Infos sur les inscriptions, les stages, les événements, Zanzib'Art, Nomadzz.... Tout y est !

[www.adac27.com](http://www.adac27.com)

- MARIAGE**  
■ Benjamin SAILLY et Cécile HAREL, le 26 juin 2021
- NAISSANCES**  
■ Lola BRETON, née le 28 avril 2021  
■ Chloé POULINGUE, née le 4 mai 2021  
■ Juliette CARDINE, née le 21 juin
- DÉCÈS**  
■ M. Michel LUCAS, décédé le 13 mars 2021  
■ M. Jean-Pierre RAGEL, décédé le 8 avril 2021  
■ M. Claude HANOY, décédé le 14 mai 2021

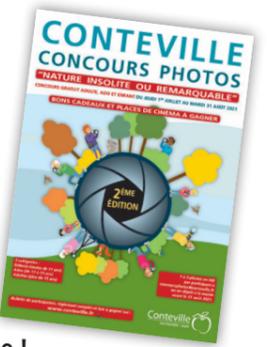
Renseignements : 02 32 57 60 12 - [mairie@conteville27.fr](mailto:mairie@conteville27.fr)  
Le secrétariat est ouvert  
Lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h30  
Permanence des élus : mardi de 17h30 à 18h30

État civil

Mairie

### VIE CULTURELLE PLACE À LA 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU CONCOURS PHOTOS !

"Nature insolite ou remarquable", c'est le thème choisi pour cette 2<sup>ème</sup> édition. Promenez-vous au gré de vos envies et envoyez-nous vos clichés d'arbres, de végétaux, de paysages, d'animaux ou d'insectes. La photo la plus originale de chaque catégorie sera récompensée !



Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 août 2021 à minuit, date limite d'envoi des photographies. Chaque participant peut adresser à la mairie de Conteville 1 à 3 photographies couleur ou noir et blanc (photomontages interdits) dont il est l'unique auteur.

- Soit sur papier A4 à la mairie de Conteville,
- Soit par mail à [concoursphotos@conteville.fr](mailto:concoursphotos@conteville.fr).

**À gagner :**

- 1<sup>er</sup> prix catégorie "Enfants moins de 11 ans" : Bons cadeaux Kadéos (d'une valeur de 40 €)
- 1<sup>er</sup> prix catégorie "Ados de 11 à 15 ans" : Bons cadeaux Kadéos (d'une valeur de 50 €)
- 1<sup>er</sup> prix catégorie "Adultes à partir de 15 ans" : Bons cadeaux Kadéos (d'une valeur de 80 €)

Les deuxièmes prix de chaque catégorie recevront 2 places de cinéma. Par ailleurs, un prix "Coup de cœur du public" sera gratifié d'un carnet de bons cadeaux Kadéos d'une valeur de 30 €.

L'exposition des photographies des participants sera dévoilée à l'occasion des journées du patrimoine, le samedi 18 septembre 2021 à la mairie et les résultats annoncés à partir de 18h.

Règlement complet et bulletin de participation disponibles en mairie ou sur le site [www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)

Cette année, 4 classes de l'école Francis Mouchet participeront au concours photos :

- GS de Mme Da Silva et M. Leroy
- GS Mme Bernard
- CP Mme Guihard
- CP/CE1 Mme Tarisse

La meilleure photographie fera gagner sa classe qui recevra une contribution de 150 € pour ses projets pédagogiques. Les autres classes recevront quant à elles 75 € chacune et tous les élèves seront gratifiés d'un petit diplôme !

### Vie scolaire MONET S'INVITE DANS LA CLASSE DES CE1



Depuis le mois de décembre, la classe de CE1 travaille sur un projet artistique portant sur l'œuvre de Claude Monet. Les enfants ont appris à regarder la peinture et les couleurs avec un œil averti. Il ont étudié la technique et compris qu'une toile ne se fait pas en 5 minutes mais qu'il faut y revenir par petites touches. Place ensuite à la mise en pratique où, semaine après semaine, les enfants ont vu leur peinture gagner en profondeur en valorisant les zones d'ombre et de lumière. "Dans le cadre de ce projet, la visite des jardins de Claude Monet à Giverny était prévue mais malheureusement, les conditions sanitaires ont une fois de plus bouleversé nos plans. Ça aurait été une belle conclusion pour les élèves qui ont été remarquables et ont rendu possible ce travail exigeant", souligne Mme Tarisse.

### Économie locale LES ARTISANS CONTEVILLAIS SONT LÀ POUR VOUS

De nombreuses entreprises du bâtiment sont présentes sur la commune. Charpente, couverture, maçonnerie, plomberie, chauffage, électricité... de nombreux corps de métier sont représentés et prêts à répondre à vos besoins. Retrouvez la liste des entreprises contevillaises sur [www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)

Vous êtes une entreprise contevillaise et vous n'êtes pas encore référencée sur le site internet de la commune ? Envoyez un message via le formulaire de contact du site en précisant bien la nature de votre activité et vos coordonnées. La mise à jour sera faite dans les meilleurs délais.



# CONTEVILLE info

[www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)

**L**e succès de la foire à tout de juin et les manifestations qui s'annoncent, montrent combien nous sommes tous dans l'attente de nous retrouver pour vivre des moments de convivialité.

Néanmoins, même si l'horizon s'éclaircit, les nuages peuvent toujours revenir. C'est pourquoi nous vous rappelons que seule la vaccination nous apportera le salut. Tout le corps médical se mobilise pour accélérer les choses, à l'instar de nos infirmier(e)s contevillais, que nous remercions vivement pour leur dévouement.

Depuis le 15 juin, la vaccination est possible dès 12 ans afin d'atteindre l'immunité collective dans les meilleurs délais. Le gouvernement a également décidé de modifier les systèmes de rendez-vous. Vous pourrez ainsi programmer votre rappel entre 21 et 49 jours après la 1<sup>ère</sup> injection et de ce fait éviter les annulations de vaccination pour cause de départ en vacances. Portez-vous bien,

L'équipe municipale

### Du mercredi 7 au dimanche 11 juillet Festival "Les Filmeurs"

Rendez-vous 301 chemin de la Grande Chaussée à Conteville. Films et courts métrages en plein air, rencontres, débats, concerts, buvette et restauration.

Invités : Rémi Chayé, Mélodie Cissou, Manuel Poirier, Alain Cavalier, Thomas Hirgorom, Éléonore Weber, Marie Vermillard, Joël Brisse et Samir Guesmi.

À noter que le mercredi sera dédié aux enfants avec des projections et un spectacle.

Carte blanche sera aussi donnée le jeudi à NOMADZZ pour la projection de deux courts-métrages sur le jazz et le concert d'Eul'Swing. Retrouvez le programme complet sur

[www.festivallesfilmeurs.fr](http://www.festivallesfilmeurs.fr)

### Du vendredi 23 au lundi 26 juillet

#### Fête de Conteville

Fête foraine tout le week-end, retraite aux flambeaux avec animations et feu d'artifice le dimanche soir.

### Dimanche 25 juillet de 8h à 17h

#### Foire à tout avec buvette et restauration

Tarifs exposants : 3 € le ml.

Renseignements : 02 32 57 66 51 - 09 81 31 77 93

[comitedesfetesdeconteville27@orange.fr](mailto:comitedesfetesdeconteville27@orange.fr)

⚠ Le nombre d'emplacements est limité et la réservation obligatoire

### Jeudi 2 septembre

#### Rentrée scolaire

Attention, la rentrée scolaire des petites sections aura lieu sur 2 jours, soit les jeudi 2 et vendredi 3 septembre.

### Samedi 4 septembre de 10h à 13h

### Lundi 6 septembre de 16h30 à 19h00

#### Inscription aux activités de l'ADAC

Rendez-vous à la maison des associations (ancienne mairie).

### Samedi 18 septembre de 14h à 18h

#### Journées du Patrimoine

Exposition photos à la mairie et remise des prix du concours

### Samedi 18 septembre de 17h à minuit

#### Festival Zanzib'Art

Concerts et restauration sur place au Clos Rever.

Retrouvez le programme complet des animations et des concerts sur

[www.adac27.com](http://www.adac27.com)



Rédacteur en chef :

Martine Lecerf

Rédaction, photos et mise en pages :

Commission communication

Impression : 600 exemplaires

NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - [creanotabene.fr](http://creanotabene.fr)

En couverture :

La foire à tout du comité des fêtes le 13 juin 2021

Le mot de l'équipe

Agenda

Votre journal

## Budget communal 2021

### LE POINT SUR LES INVESTISSEMENTS

Pour 2021, la section d'investissements se monte à 387 301 €, somme qui inclut les reports de 2020 (140 593 €) et le remboursement des emprunts (24 993 €) pour l'agrandissement de l'école de 2012 et la réhabilitation du presbytère de 2017.

Cette année, la municipalité a porté au budget la réfection de l'éclairage public Rue Sous le Bourg, Rue du Pressoir, Place Rever et Rue de la Forge qui bénéficiera également d'interventions sur les réseaux. Des candélabres seront également remplacés dans le bourg. Côté chantiers, l'élargissement de la Rue du Pressoir, l'aménagement de l'entrée du stade et la dernière phase des travaux sur voie piétonne du Mont Picot ont été inscrits, tout comme le ravalement et le remplacement des menuiseries de la Poste. Au niveau de la vidéo-protection, les installations électriques sont faites et recevront prochainement les 16 caméras prévues. Enfin, la restauration des tableaux de l'église qui a été retardée en raison du COVID est à nouveau portée au budget.



La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour la commune par une perte de ressources. En 2020, elle s'élevait à 92 007 €. Elle sera donc compensée à partir de 2021 par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur la part communale, dont le taux de base n'a pas augmenté.

Propriétés bâties	Taux 2020	Taux 2021
Communes	12,24	12,24 + 20,24 = 32,48
Intercommunalité	7,63	7,63
Département	20,24	
Taxes spéciales - EPFN	0,10	0,10 (supposé)
Taxe ordures ménagères	16,15	16,15

## Aménagement du stade

### LA 1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE EST FRANCHIE

La municipalité étudie l'aménagement du stade avec la mise en place d'équipements sportifs, de loisirs et de détente. Mais avant cela, la première étape consiste à limiter le gabarit des véhicules pénétrant sur le stade et ainsi les intrusions intempêtes qui pourraient endommager ces futurs aménagements. Des chicane faites de buses scellées dans le béton et des talus renforcés de poteaux béton ont donc été installés à la fin du printemps. Coût de l'opération : 6071 € TTC. L'étape suivante consiste à finaliser le choix des équipements, puis à monter les dossiers de subventions.



## Crise sanitaire

### LES INFIRMIER(E)S DE CONTEVILLE SE MOBILISENT FACE AU COVID



Si la vaccination n'est pas possible au Cabinet Infirmier de L'Estuaire en raison des lourdeurs administratives, Angélique Anquetil, Céline Cousin et Thomas Dewost, nos infirmier(e)s, se sont portés volontaires sur le centre d'Équemauville avec le vaccin Pfizer. Attention, ce centre fermera définitivement fin août. Vous ne pourrez donc plus prendre de rendez-vous pour une primo injection après le 17 juillet.

Par ailleurs, en cas de symptômes, d'une hospitalisation ou d'un déplacement à l'étranger, sachez que les tests PCR, antigéniques (résultat en 15 mn) et salivaires (pour les plus jeunes) sont possibles au cabinet de Conteville sur rendez-vous.

Cabinet de L'Estuaire, 62 Route de L'Estuaire, 27210 Conteville - 02 32 20 46 03  
Le cabinet de L'Estuaire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h. Sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

## DÉFENSE INCENDIE

# LA MISE EN CONFORMITÉ SERA LONGUE ET DIFFICILE

La nouvelle réglementation de défense incendie dans l'Eure impose une distance maximale de 200 m entre le point d'eau incendie avec un débit suffisant et une habitation. Dès lors, Conteville, comme toutes les communes euroises, doit se mettre en conformité malgré les nombreuses contraintes techniques ou foncières.

les canalisations sont inadaptées à la défense incendie, il faudrait envisager, soit leur remplacement (complicé puisque géré et planifié par le syndicat d'eau), soit une solution alternative à la borne incendie. Des poches à eau souples ou des citernes enterrées pourront être implantées à condition que la commune possède le terrain pour le faire. De nombreuses négociations foncières seront donc inévitables et retarderont d'autant plus la mise aux normes de la défense incendie sur la commune, sans compter le coût engendré.

À noter que pour certaines communes de l'Eure, le programme de défense incendie s'étale sur plus de 30 ans avec un budget à sept chiffres. L'affaire n'est donc pas simple puisqu'elle nécessite patience et moyens conséquents. Le schéma de défense incendie est donc attendu pour planifier les investissements sur les années à venir!

## La défense incendie impose de nouvelles contraintes aux règles d'urbanisme

Mon terrain est à plus de 200 m d'un point de défense incendie. Même si j'ai obtenu un CU (certificat d'urbanisme) avant la nouvelle réglementation, je ne peux pas obtenir de permis de construire pour mon projet de construction sauf si la commune s'est engagée à faire les travaux dans les 18 mois.

Ma maison est à plus de 200 m d'un point de défense incendie. Je ne peux donc pas dans l'immédiat obtenir de permis de construire pour mon projet d'agrandissement de plus de 20 m<sup>2</sup>. Je patiente en attendant la mise aux normes de mon secteur !

Ma maison est à moins de 200 m d'un point de défense incendie avec débit suffisant. Je peux donc obtenir le permis de construire pour mon projet de garage de plus de 50m<sup>2</sup>, à condition de respecter l'ensemble des règles d'urbanisme en vigueur.

## BON À SAVOIR !

La défense incendie impose une distance de 200 mètres maximum de voies carrossables entre un point d'eau incendie conforme (borne, poche à eau, citerne, bassin...) et une habitation. En cas de non conformité de la défense incendie (distance et/ou débit), aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée dans les cas suivants :

- Réhabilitation, nouvelle construction ou extension à usage d'habitation de plus de 20 m<sup>2</sup>,
- Construction d'une annexe (type abris de jardin, garage...) de plus de 20m<sup>2</sup> située à moins de 8 m de toute construction présente sur le terrain ou le terrain voisin.

Par contre, et sous réserve d'être situées en zone urbanisée déterminée par le préfet, les constructions de moins de 50m<sup>2</sup> sont autorisées (sauf habitation ou activité d'élevage), si elles sont isolées (minimum de 8 m d'espace libre entre les constructions).

Pour éviter les déconvenues, renseignez-vous à la mairie avant de lancer votre projet !

## QUOI DE NEUF POUR LA FIBRE OPTIQUE ?

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le Département. D'ici 2023, elle sera opérationnelle sur tout le territoire. Et à Conteville ?

Le NRO (Nœud de Raccordement Optique) sera prochainement installé près de la station d'épuration. Il accueillera les équipements des fournisseurs d'accès à internet, pour pouvoir délivrer des services très haut débit vers chaque foyer et

entreprise de la commune. Mais sur le terrain, comment ça se passe ? Là où les réseaux sont enterrés, la fibre y est intégrée. Pour les secteurs alimentés en aérien, des poteaux exclusivement dédiés à la fibre sont en cours d'installation.

Renseignez votre adresse sur la carte d'Eure Normandie Numérique. L'évolution des travaux est régulièrement mise à jour.



Tous les liens utiles sur [www.conteville.fr](http://www.conteville.fr)

## ET APRÈS ?

- Une fois la fibre installée sur la commune, vous avez la possibilité de tester votre éligibilité en ligne.
  - Il ne vous reste plus qu'à vous abonner à l'un des opérateurs partenaires et choisir l'offre qui vous correspond.
  - Convenez d'un rendez-vous avec votre opérateur afin qu'un technicien procède à votre raccordement à la fibre optique et suivez la procédure de mise en service.
- Attention, ce service est payant et doit être négocié avec votre opérateur.**



Le 2 mars 2021, un bâtiment agricole de 1000 m<sup>2</sup> s'est embrasé à Conteville. De nombreux riverains se sont mobilisés pour contenir les flammes, sauver ce qui pouvait encore l'être et apporter leur aide aux secours. Merci à tous pour ce bel élan de solidarité.